

Délibération CA-20260312-7

Vanves, le 12 mars 2026

### Conseil d'administration du Cnous du 12 mars 2026

**Délibération relative à l'approbation de conventions de mandat avec le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, pour la gestion et le paiement des bourses sur critères sociaux et des aides au mérite**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

- *Vu le code de l'éducation, notamment son article D821-15;*
- *Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous ;*

- **Point de l'ordre du jour**

*7. Conventions de mandat entre le ministère de la Culture et le Cnous*

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention de mandat pour la gestion et le paiement des bourses sur critères sociaux et des aides au mérite entre le Cnous et le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres présents : 19

Procurations : 7

Membres participant à la délibération : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 26

**Bénédicte DURAND**

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.